



NATIONS UNIES  
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
BUREAU SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'EST

CEA/BSR-AE/CIE/AEGM-ICT/2009/05  
Original: French

**BSR-AE**

05

**13<sup>ème</sup> Réunion du Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE)**  
Mahe, Seychelles, 27-29 avril 2009

**Réunion Ad Hoc du Groupe d'Experts : « Harmonisation du Développement des Politiques Nationales des Programmes TIC dans le Contexte de l'Intégration Régionale »**



**GUIDE DE LA MISE EN PLACE DU PLAN NICI**



## TABLE DES MATIERES

1. Introduction.....	3
2. Objectifs.....	3
3. Principes directeurs.....	4
4. Résultats Attendus .....	4
5. Contenus des Plans NICI .....	5
5.1 Les infrastructures physiques.....	5
5.2 Un cadre législatif, institutionnel et réglementaire .....	6
5.3 Développement des ressources humaines.....	6
5.4 La Bonne Gouvernance Electronique .....	7
5.5 Environnement facilitant la diffusion, l'utilisation et l'exploitation des TICs dans l'économie et la société. ....	7
5.6 Des Ressources Nationales en Information .....	8
5.7 Les Applications des TIC dans certains domaines sociaux et économiques .....	8
5.8 Liens avec les objectifs nationaux, régionaux et mondiaux de développement .....	8
6. Méthodologie d'élaboration de mise en œuvre des Stratégies nationales TIC .....	8
6.1 Sensibilisation et implication des parties intéressées.....	9
6.2 Processus d'élaboration des Plans NICI .....	9
6.3 Suivi et Evaluation de la mise en œuvre.....	10

## **1. Introduction**

En mai 1995, la Conférence des Ministres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a adopté une résolution intitulée "Créer une autoroute africaine de l'information" pour établir un agenda de la société de l'information. Un plan d'action connu sous le nom de l'Initiative de la société de l'information en Afrique (AISI) a été adopté par la Conférence des Ministres de la CEA et le Sommet des chefs d'État et de gouvernement africains.

L'édification d'une société de l'information durable en Afrique est au centre des préoccupations de l'AISI. L'AISI entend favoriser la coopération régionale entre les pays africains pour les amener à échanger des informations sur leurs expériences réussies et appuyer le développement régional dans le contexte des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Selon sa vision, l'AISI entend " appuyer et accélérer le développement socio-économique de la région". L'AISI a des impératifs de développement et met l'accent sur les stratégies, programmes et plans prioritaires qui peuvent favoriser le développement durable des pays. Cette vision a conduit au processus des politiques nationales en matière de TIC, ci-dénoté plan de l'Infrastructure Nationale d'Information et de Communication (NICI Plan). Le plan NICI doit s'appuyer sur les priorités nationales de développement qui sont la santé, l'éducation, la création d'emplois, la sécurité alimentaire, la mise en valeur des terres, l'eau, la gestion de la dette, le développement industriel, le commerce et le tourisme.

Le plan NICI constitue:

- un instrument pour la mise en œuvre des visions globales de l'AISI de développement d'infrastructures, de ressources humaines et de contenus au niveau national ;
- une réponse de l'Afrique pour faciliter son intégration dans le monde du numérique et dans le processus de mondialisation ; et
- un exercice visant à développer des politiques, stratégies et plans nationaux en matière de TIC devant servir de feuille de route pour la participation des pays dans l'économie des connaissances.

## **2. Objectifs**

L'élaboration du plan NICI doit assurer un effort durable, soutenu, cohérent, national d'intégration des TIC en appui aux objectifs et stratégies nationales de développement. Cette stratégie prend en compte le programme global de développement social et économique de chaque Gouvernement.

Le plan NICI a pour objectif global de contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la promotion du développement durable à travers une promotion progressive de la prise en compte du rôle des TIC dans les stratégies et plans d'action de lutte contre la pauvreté et de développement durable, afin de contribuer aux atteintes des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Il propose des objectifs spécifiques à atteindre qui peuvent être résumés comme suit :

- bâtir une société de l'information basée sur le savoir et la connaissance ;
- développer l'éducation et de la formation ;
- développer un secteur privé fort et compétitif ;
- être une destination technologique à moyen terme

### **3. Principes directeurs**

Les principes directeurs qui guident la réussite du processus NICI peuvent être résumés ci-dessous :

- Appui et engagement des responsables politiques à, un niveau élevé au processus sans lesquels aucune mise en œuvre ne serait possible. Le succès du processus est en grande partie attribuable au rôle du leadership principal.
- Définition d'une vision clairement énoncée et partagée. Elle doit avoir l'ambition de conduire à la construction d'une société moderne, ouverte pour chaque pays sur son environnement sous-régional et international et totalement en phase avec les évolutions positives majeures qui conditionnent le devenir de l'humanité. Cette vision doit intégrer aussi bien les aspects socio-économiques que technologiques de son développement. Elle aura aussi pour effet de mobiliser les énergies faciliter la prise de décision et les choix.
- Appropriation et engagement par le gouvernement vis à vis de la vision, des missions, nationales et des stratégies correspondantes définies;
- L'engagement des populations en faveur des missions définies et de leur réalisation;
- Création d'un Ministère stratégique du Gouvernement qui assurera le leadership national ;
- Le rôle du secteur privé dans le développement et le déploiement de ces technologies;

### **4. Résultats Attendus**

- L'amélioration des infrastructures d'information et de communication,
- L'élaboration des politiques en matière de TIC et les cadres réglementaires,
- La mise en œuvre d'un environnement juridique et réglementaire propice au développement des TIC
- Le renforcement des capacités humaines
- Développement de ressources et stratégies d'engagement du secteur privé dans le plan NICI.
- L'amélioration de la compétence et de la compétitivité des entreprises.

- la baisse significative des coûts des services et équipements TIC.
- Création et promotion des emplois valorisants de manière à réduire la fuite des cerveaux.
- Etc.

## 5. Contenus des Plans NICI

Les plans NICI constituent un cadre adéquat pour le développement durable d'une société de l'information en Afrique. On peut définir les programmes et les politiques qui y sont contenues comme étant "un ensemble intégré de décisions, de directives, de lois, de règles, et d'autres mécanismes visant à orienter et à façonner la production, l'acquisition et l'utilisation des TIC".

Les plans et stratégies NICI sont toujours basés sur les besoins et les priorités de développement du pays (la santé, l'éducation, la création d'emplois, la sécurité alimentaire, l'eau, la gestion de la dette, le commerce, le tourisme, etc.) telles que définies par l'ensemble des parties intéressées dans chaque pays. Cependant, pour leur élaboration, il n'y a pas de modèle standard ni de solution clef en main. Tout doit partir d'une étude précise de la situation, des potentialités, des besoins en termes de développement, des ressources disponibles, etc. Néanmoins, les éléments sont communs dans de nombreux cas, ils correspondent aussi aux catégories que couvrirait un politique institutionnelles (administration ou entreprise). Certaines composantes dépendent de l'environnement et échanges avec l'extérieur du pays (par exemple les standards et protocoles de communication pour les noms de domaines internet).

Étant donné que l'agenda de développement national constitue le pilier des plans NICI, voici une liste non exhaustive de questions clefs à traiter dans la mise en œuvre des plans :

### 5.1 Les infrastructures physiques

L'infrastructure physique constitue le socle de la société de l'information. Sans des réseaux et des services de télécommunications fiables au niveau des pays, la vision de l'AISI ne peut voir le jour. Par ailleurs, il faut améliorer l'interconnexion dans la région et créer des passerelles vers les réseaux internationaux de télécommunications. Le développement d'applications et de logiciels, le développement des infrastructures de diffusion pour les services radiophoniques et télévisuels, la production, l'assemblage et la distribution de matériel informatique abordable comptent parmi les autres domaines d'importance. La réflexion portera sur :

- Le développement des infrastructures de communication,
- La mise en place d'un réseau national d'information à haut débit destiné à supporter des services à haute valeur ajoutée et reliant, entre autres, les centres administratifs, les hôpitaux, les universités et les centres d'affaires
- L'interopérabilité des systèmes d'information et communication,
- L'amélioration des services publics de communication,
- La baisse des coûts en fournitures de services et biens de communication,
- Les infrastructures pour le commerce électronique et transactions sécurisées,
- Le développement de standards technologiques,
- Les Bibliothèques, centres de documentation et libraires,

- L'accès universel,
- etc.;

## 5.2 Un cadre législatif, institutionnel et réglementaire

Un environnement législatif et réglementaire stable et prévisible demeure un préalable à l'investissement dans le secteur de l'information et de la communication.

Une revue globale du cadre réglementaire existant à savoir toutes les lois applicables et tous les arrangements institutionnels conclus ainsi que la mise en œuvre fonctionnelle de toutes les structures institutionnelles nécessaires à la diffusion et à l'appropriation des TIC. Il s'agira :

- Au niveau réglementaire :
  - de mettre à niveau du dispositif législatif et réglementaire pour permettre un développement harmonieux et sécurisé du réseau des technologies de l'information et son ouverture à l'investissement privé d'instaurer la concurrence des réseaux et services de télécommunications de données
  - d'élaborer les lois sur :
    - les Politiques commerciales et fiscales sur biens et services liés aux TIC
    - Protection de la propriété intellectuelle,
    - Protection de la vie privée,
    - politique d'accès aux informations publiques locales et nationales,
    - Protection contre contenus illégaux, les spams, etc.
    - La cybercriminalité,
    - Le commerce électronique,
    - Etc.
- Au niveau institutionnel, la réflexion portera sur la mise en œuvre :
  - des structures institutionnelles pour la diffusion et la promotion du secteur services TIC ;
  - des organes de régulation;
  - de la structure de coordination nationale de développement des TIC ou de mise en œuvre du plan ;
  - etc.;

## 5.3 Développement des ressources humaines

Le développement des ressources humaines est la pierre angulaire de la pérennité de la société de l'information. Les NICI prônent le renforcement des capacités tant techniques que de gestion à travers l'éducation et la formation, afin de faire des Africains des citoyens bien armés pour affronter l'ère des connaissances. Les institutions d'enseignement et de formation doivent élaborer des programmes d'enseignement visant le renforcement des capacités des managers, des ingénieurs et des spécialistes des TIC, des travailleurs et des étudiants. Les questions à traiter concerneront en partie ;

- Education et formation professionnel en TIC,
- Introduction des TIC dans les écoles et lycées,
- Mise en place d'un Intranet et d'un Extranet éducatifs,
- le développement des contenus éducatifs en ligne.
- Recherche et Développement TIC,
- Etc.

#### **5.4 La Bonne Gouvernance Electronique**

L'Administration Electronique s'impose aujourd'hui, comme un choix stratégique et un outil incontournable pour asseoir les bases d'une Administration performante, transparente et proche de l'utilisateur. Les TIC permettent ainsi d'imaginer de nouvelles modalités de mise à disposition, des informations utiles au public sous une forme numérique et donc à moindre coût. Elles offrent en outre la possibilité d'effectuer des démarches administratives à distance, par le biais de téléprocédures, pour s'affranchir de contraintes d'horaires d'ouverture des services publics ou d'éloignement géographique. Il s'agira de réfléchir sur les voies et moyens pour faire des administrations et des services du gouvernement des utilisateurs modèles des TICs, notamment par :

- La mise en place des systèmes de communication inter services gouvernementaux
- La création d'un réseau gouvernemental pour l'échange d'informations
- La normalisation des données et des systèmes d'informations,
- La numérisation et mise en ligne des données publiques
- la Généralisation d'échanges électroniques entre les administrations centrales, régionales et locales.
- Le développement des services aux entreprises, citoyens
- etc.

#### **5.5 Environnement facilitant la diffusion, l'utilisation et l'exploitation des TICs dans l'économie et la société.**

Le développement des plans NICI repose en grande partie sur le secteur privé avec en particulier :

- la création d'un environnement incitatif à l'investissement taxes et fiscalité,
- la mise et à disposition de programmes d'appui au secteur privé,
- l'instauration d'un climat favorable aux investissements et à la mobilisation des ressources technologiques,
- la réduction des barrières administratives et réglementaires,
- etc.

## **5.6 Des Ressources Nationales en Information**

Le contenu est aussi important et intéressant que l'infrastructure d'information et de communication. Il existe déjà une richesse en information. Le développement des ressources nationales en information va jouer un rôle déterminant dans la planification, la prise de décision dans les secteurs public et privé et dans le développement de tous les secteurs socioéconomiques des sociétés africaines. À ce niveau, il faut voir comment tirer profit des logiciels libres.

## **5.7 Les Applications des TIC dans certains domaines sociaux et économiques**

La création d'applications en phase avec les priorités de développement socio-économiques du pays pourrait constituer une contribution de taille. Il s'agit par exemple de projets pilotes nationale comme :

- La télémédecine ;
- La formation à distance ;
- Le commerce électronique;
- La gouvernance électronique;
- Les incubateurs et centres d'expertise pour PME ;
- L'accès et formation en milieu rural ;
- la recherche technologique ;
- etc.

## **5.8 Liens avec les objectifs nationaux, régionaux et mondiaux de développement**

Le processus des NICI doit être fondé sur des initiatives visant à lutter contre la pauvreté tels que les Objectifs de développement du millénaire auxquels tous les États membres de l'ONU ont souscrit.

## **6. Méthodologie d'élaboration de mise en œuvre des Stratégies nationales TIC**

La formulation des plans NICI nécessite un vaste processus de concertations dynamique et continu. Pour la réussite du processus et du plan national, il est important de sensibiliser, d'inclure dans l'élaboration et de faire valider ledit plan par le plus grand nombre possible d'agents socio-économiques et de décideurs. Parmi les participants aux consultations nationales, on peut inclure des représentants du/des:

- Gouvernements et organismes étatiques ;
- Secteur privé national et étranger opérant dans le pays ;
- Organismes de régulation ;
- Opérateurs de télécommunications ;
- ONGs, représentants de la société civile ;

- Universités, Académies, centres de recherche, experts en TIC ;
- Organisations internationales et régionales de développement ;
- Etc. ;

Les expériences des différents processus d'élaboration NICI effectués dans certains pays africains dans le cadre de l'AISI ont abouti à une méthodologie en différentes phases qu'on peut adapter à d'autres pays. La durée d'élaboration d'un plan NICI varie selon les pays. Les pays doivent faire preuve de flexibilité et ne pas attendre la fin du processus NICI pour commencer à mettre en œuvre certains programmes et actions concrets.

## **6.1 Sensibilisation et implication des parties intéressées**

Il est important que toutes les parties intéressées soient impliquées dans l'élaboration des plans et des politiques NICI dès le début du processus. Cette activité est un processus intensif de concertation sous la direction d'une équipe, Commission ou Agence de haut niveau placée directement sous la supervision de la Présidence de la République ou de la Primature. Le premier acte sera la tenue d'un atelier de sensibilisation au processus à toutes ces parties intéressées. Les membres de l'équipe comprennent des représentants du gouvernement (agences/départements/ministères); des groupements de la société civile; du secteur privé; des organes indépendants de régulation ; des universitaires, des syndicats etc.

## **6.2 Processus d'élaboration des Plans NICI**

Le processus d'élaboration des plans NICI met l'accent sur trois volets :

- Le document cadre
- Le document de politique, et
- Le plan de mise en œuvre

L'exercice consiste à créer un plan TIC intégré dans le développement socio-économique, capable de favoriser la création de la base socio-économique et l'environnement nécessaires pour accélérer l'évolution des pays vers une économie/société de l'information et du savoir. Une fois le plan élaboré et la mise en œuvre commencée, son application est supervisée et évaluée régulièrement, notamment lors des révisions annuelles.

**Phase 1 :** Mise en place d'un comité ou commission de travail (représentation large voir ci-dessus)

**Phase 2:** Elaboration d'un document cadre. Il consiste à faire élaborer par des experts une analyse des cadres, politiques, stratégies et dispositions nationaux de développement socio-économique existants, ainsi que le développement, le déploiement et l'exploitation des TIC par le pays. Le document cadre précise et définit les difficultés d'ordre général en soulignant les

stratégies spécifiques nécessaires pour guider le processus d'élaboration de la politique et du plan qui en résulte. Ce document contient au minimum :

- Une description de la situation actuelle, besoins et perspectives en terme TIC des différents partenaires impliqués (gouvernement, secteur privé, société civile, éducation et recherche, etc.)
- Les opportunités et priorités des TIC pour le développement national
- La corrélation avec les priorités nationale de développement économique et sociales
- Les ressources humaines, et matérielles, disponibles et nécessaires
- Un clair énoncé de la Vision nationale en matière de développement social et économique et les actions correspondantes pour la réalisation de la vision,
- les stratégies pour réaliser ces actions.

**Phase 3:** Elaboration du document de politique, La lettre de politique sectorielle TIC analyse sur la base des plans et documents précités les problèmes à résoudre et donne des orientations en termes d'actions et stratégies pour atteindre un développement durable. Elle met en exergue les détails sur les engagements en rapport avec ce qui doit être fait à travers l'exploitation et le développement des TIC.

**Phase 4:** Elaboration plan de mise œuvre. Ce document indique comment les engagements politiques vont être traduits en programmes et initiatives concrets à mettre en œuvre. Il propose les projets prioritaires, pour chaque secteur, avec un plan d'action à court, moyen et long termes, et des fiches de projets identifiant le contexte, les objectifs, l'architecture du système proposé, la coordination, les contenus et applications, la chronologie des actions, et le budget répartissant le financement entre ressources nationales et ressources extérieures. Le degré d'atteinte de ces objectifs sera mesuré par le biais d'indicateurs pour lesquels des cibles annuelles ont été établies.

**Phase 5 :** Discussion avec tous les secteurs et institutions impliqués (séances de travail, interviews, ateliers ou séminaires)

**Phase 6 :** Rédaction d'un document final intégrant les 3 documents précités avec les mécanismes d'action et d'organisation, et de suivi. Ce plan, le premier d'une série, constitue la pierre angulaire du plan de développement socio-économique du pays prévu pour une durée bien déterminée (3 à 5 ans).

**Phase 7 :** Approbation par le Gouvernement

### **6.3 Suivi et Evaluation de la mise en œuvre**

Une fois le plan validé et la mise en œuvre commencée, son application est supervisée et évaluée régulièrement, notamment lors des révisions annuelles. Ce cadre doit être élaboré pour faciliter et coordonner le mécanisme de suivi et d'évaluation applicable de la base au sommet et un procédé de compte-rendu. Des procédures et directives claires sur comment et quand elles devaient être activées et par quelle structure ou autorité doivent clairement être définies.